

Thierry → Pascal Demont



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2022-023068

Dossier suivi par : Hervé DUCROCQ

Tél : +33374271550

Mail : herve.ducrocq@hautsdefrance.fr



Monsieur Dominique IGNASZAK
Président de la Communauté
d'Agglomération CHAUNY-TERGNIER-LA
FERÉ
57 boulevard Gambetta
BP 20086
02301 CHAUNY

Lille, le **27 OCT. 2022**

Objet : avis de la Région sur la démarche Climat Air Energie Territoriale de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis pour avis de la Région le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Je tiens tout d'abord à souligner la qualité générale des documents qui composent le Plan, la clarté du diagnostic territorial notamment qui dresse un portrait précis de votre territoire au regard de ses problématiques environnementales et pointe de façon réaliste la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Je me permets de vous indiquer que quelques informations plus précises concernant l'importance actuelle de l'énergie de récupération dont il est dit par ailleurs qu'elle présente des potentialités, auraient été toutefois les bienvenues.

Compte tenu des différentes valeurs des indicateurs retenus comme base de départ, le document stratégique ainsi que le Plan lui-même proposent une gamme d'actions réalistes qui s'inscrivent dans un scénario territorial « volontariste optimisé » mais qui sur certains sujets auraient pu être davantage ambitieux.

J'attire votre attention ainsi que celle de vos services sur un certain nombre de points précis qui demandent de la part de ces derniers des éclaircissements, des homogénéisations (d'un document à l'autre, certains chiffres ne se correspondent plus et les échelles temporelles diffèrent d'un chapitre à l'autre) voire parfois des corrections de calculs qui rendront le plan plus performant et lisible encore.

Tout d'abord, même si l'exercice est complexe, le réalisme de la stratégie doit pouvoir s'apprécier au regard de trajectoires qui mettent en principe en lumière d'éventuelles temporalités d'effort différentes. Trop souvent, les évolutions présentées sont strictement linéaires, suggérant un effort constant qui ne tient pas compte des relations d'interdépendance entre les variables, par ailleurs bien décrites dans le document de diagnostic. Des étapes expressément demandées d'ici à 2050 (2026 ou 2030 selon les indicateurs,) mériteraient ainsi d'être précisées car susceptibles de faciliter la mobilisation des acteurs sur des échéances plus proches.

Par ailleurs, si l'ensemble des textes de référence (lois, plans nationaux, schéma régionaux) sont régulièrement cités, ils le sont parfois de façon non homogène. A titre d'exemple, le SRADDET, document de support pour l'avis régional, n'est pas utilisé pour évoquer la problématique des polluants atmosphériques.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Malgré une diminution importante par rapport à l'évolution tendancielle, les objectifs de consommation d'énergie à l'horizon 2050 affichés dans le scénario retenu sont loin des cibles fixées par le SRADDET. Le « gap » est de l'ordre de 12 points (et non de 3 points comme indiqué par erreur dans les documents transmis). A l'exception du tertiaire qui approche la cible, les autres secteurs, et notamment l'agriculture, sont encore loin des performances qui assureraient une plus grande indépendance énergétique du territoire et ce, malgré une croissance remarquable des énergies renouvelables dont la part dans la consommation d'énergie passe de 13 % en 2015 à 65 % en 2050 soit en volume, une multiplication par 3.

En ce qui concerne les émissions des gaz à effet de serre, le scénario permet d'espérer une réduction importante à l'horizon 2050 notamment grâce à l'effort concentré sur le tertiaire. Mais au total, le résultat obtenu est néanmoins 15 points en-deçà des objectifs du SRADDET.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air, les chiffres présentés traduisent bien une diminution des polluants atmosphériques retenus mais dans un cadre temporel (d'ici 2050) qui ne permet pas de conclure à l'atteinte des résultats attendus.

Compte tenu de la vulnérabilité du territoire, l'adaptation au changement climatique aurait mérité des objectifs précis et opérationnels des stratégies mises en œuvre.

Ceci étant, je souligne la qualité remarquable des fiches-actions de votre PCAET. J'ai particulièrement apprécié leur caractère opérationnel qui décline dans un échéancier précis les actions à mettre en œuvre, en désignant nommément les pilotes de l'action et les partenaires et en assignant des indicateurs de réussite.

En conclusion et sous réserve de la prise en compte évoquée plus haut des objectifs et de la compatibilité avec les règles du SRADDET par votre PCAET, j'ai l'honneur, et le plaisir, de vous informer de l'avis favorable de la Région Hauts-de-France.

Je vous informe également avoir demandé aux services de la Région de se tenir à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques qui sont de sa compétence.

Je me permets également de vous rappeler que la Région a souhaité mettre en place des espaces d'échanges entre techniciens locaux et régionaux des PCAET et des structures d'appui afin que chacun puisse profiter des retours d'expérience utiles à la réussite des ambitions de tous. J'ai donc aussi demandé aux services de la Région de prendre l'attache des vôtres afin que ceux-ci puissent participer pleinement à ces échanges d'expériences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Guislain CAMBIER

*Vice-Président en charge de la stratégie
territoriale et des politiques contractuelles*

